

MASTER 2

Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies

Année universitaire 2017-2018
Validé à la CFVU du 4 avril 2017

VALIDATION : Diplôme national de Niveau I

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & PROFESSIONNELS

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, scolaires, médicaux et de justice ainsi qu'en exercice libéral, pour autant que l'étudiant a une licence et un master mention psychologie et qu'il a réalisé 500 heures de stage placées sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins trois ans, et d'un enseignant-chercheur de la formation, référent universitaire du stagiaire.

Le parcours professionnel du M2 permet la formation de psychologues cliniciens spécialisés en psychopathologie à tous les âges de la vie ainsi qu'en pratique psychothérapeutique. L'ensemble des lieux d'exercice cliniques sont ouverts sans restriction aux titulaires de ce parcours (psychologue de la fonction publique hospitalière, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse, psychologue de la fonction territoriale, consultant libéral, etc.).

Compétences acquises :

Il s'agit d'une formation approfondie en psychologie clinique et dans ses champs d'application. Ainsi, les compétences suivantes sont acquises (« démarche clinique ») :

- Maîtrise des connaissances scientifiques générales en psychologie et approfondies dans un domaine de la psychologie clinique
- Capacités à concevoir et/ou d'utiliser des outils d'évaluation, de diagnostic, d'analyse des situations
- Capacités à mettre en place des mesures de prévention, d'orientation, d'interventions spécifiques en psychologie clinique
- Maîtrise des méthodes permettant le point précédent (dont la conduite d'entretiens dans les différents temps de la vie et situations psychopathologiques)
- Capacités à conduire une recherche appliquée en psychologie, à rédiger des rapports et des synthèses professionnelles, à présenter des analyses, rapports et synthèses à l'oral.

PUBLICS & CONDITIONS D'ACCES

Cette formation est ouverte au public titulaire d'un Master 1 de psychologie et répondant aux critères de la formation continue.

DUREE, DATES & HORAIRES

Formation de 670 heures (370 heures d'enseignement et 300 heures de stage)
Les enseignements se dérouleront principalement les mercredis et vendredis de 17h à 20h, le samedi de 9h à 16h, et 3 regroupements en semaines bloquées (Intervenants de l'Université de Bourgogne).

LIEU & EFFECTIFS

Campus universitaire Nord - Parc technologique universitaire
20 candidats (max)

En partenariat avec l'Université de Bourgogne



Pièces à fournir :

► Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.
L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 48 33 70
Fax : 0262 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37
Fax : 0262 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

Equipe pédagogique

► RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Antoine BIOY, Professeur des Universités,
Université de Bourgogne Franche-Comté

► COORDINATEUR PEDAGOGIQUE

Samuel FONTAINE, Psychologue, Docteur
en psychologie

Equipe pédagogique (à titre indicatif) :

Intervenants de l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UB) :

Antoine BIOY, Professeur des Universités, Psychologie clinique
Daniel DERIVOIS, Professeur des Universités, Psychologie clinique
Léonor FASSE, Maître de conférences, Psychologie clinique

Intervenants locaux :

Samuel FONTAINE, Psychologue, Docteur en psychologie
Jean-Daniel SINGAÏNY, Psychologue clinicien, Docteur en psychologie
Jean-Claude LAVAUD, Psychothérapeute, Docteur en anthropologie
Stéphanie FANCHETTE, Psychologue clinicienne, Docteure en psychologie
Marie-Annick GRIMA, Psychologue clinicienne, Docteure en psychologie
Ingrid RASSABY, Psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie
Margaret AH-PET, Psychologue clinicienne, Doctorante en psychologie

+ Intervenants invités

Programme :

S3 = 200h, 30 ECTS

UE1 Disciplinaire : Consultation psychothérapeutique avec l'adulte, 40h, 6 ECTS
UE 2 Disciplinaire : Psychopathologie des situations de crises et changement ; corps et traumatisme, 40h, 6 ECTS
UE 3 Disciplinaire : Evaluation clinique et orientation psychothérapeutique, 40h, 6 ECTS
UE 4 Disciplinaire : Troubles de la personnalité et évaluation psychologique, 40h, 6 ECTS
UE 5 Option : à déterminer, 40h, 6 ECTS,

S4 = 170h + 300h de stage, 30 ECTS

UE1 Disciplinaire : Consultation psychothérapeutique avec enfant et adolescent, 40h, 6 ECTS
UE2 Disciplinaire : Groupe, culture et institutions, 40h, 6 ECTS
UE 3 Disciplinaire : Stage de recherche ou stage professionnel et rapport de stage - Supervision de stage et analyse de la pratique, 30H, 6 ECTS
UE 4 TER : Rédaction mémoire et soutenance orale, 20h, 12 ECTS
UE 5 Option : à déterminer, 40h, 6 ECTS

Procédure de candidature et d'inscription

Retrait des dossiers de candidature

à partir de Avril 2016
> SUFP
> www.sufp.re

Dépôt des dossiers de candidature

Début septembre 2017
> SUFP

Résultat d'admissibilité

Mi-septembre 2017
> par courriel

Inscription administrative

Du 18 au 30 septembre 2017

Début des cours : Mi octobre 2017

Fin des cours : Mi juillet 2018 -
Soutenance : Début septembre 2018

Frais de formation

► Frais de dossier de candidature : **20€** (frais de positionnement non remboursables)

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion

► Tarifs :

Frais d'inscription à l'Université de Bourgogne :

- **261.10 € (2016-2017)**

Droits nationaux fixés par le Ministère variant chaque année au mois de juillet, à la charge du stagiaire

Coût de la formation (Université de La Réunion) :

- **Salariés IP** : 3900 €**

- **Salariés CE*** : 5850 €**

* Le tarif «Individuel Payant (IP)» s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidat(e)s souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif «Convention Employeur (CE)» qui s'applique.

** Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).